

**Discours prononcé par le président honoraire Jean Spreutels lors de la séance
académique en son hommage le 6 décembre 2018**

Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités,
Beste collega's,
Dear friends,

Dans « *De la nature de l'homme* », Voltaire a écrit que « le secret d'ennuyer est celui de tout dire ». En outre, après la sublime musique que nous avons eu le bonheur d'entendre, ce n'est qu'avec beaucoup d'hésitations que l'on ose prendre la parole. Je me devrai dès lors d'être bref. De plus, comme il a déjà été beaucoup question de moi, c'est surtout des autres dont je voudrais parler.

Mes paroles seront avant tout l'expression de sentiments de profonde gratitude.

Tout d'abord à l'égard de vous toutes et tous qui êtes venus ici m'entourer de votre présence amicale.

Ensuite, à l'égard de tous mes collègues de la Cour constitutionnelle et, plus particulièrement, des membres du comité de rédaction des superbes et impressionnants *Mélanges* qui viennent de m'être si chaleureusement offerts, les présidents André Alen et François Daoût, le juge Pierre Nihoul et les référendaires Etienne Peremans et Willem Verrijdt.

Je sais ce qu'une telle entreprise exige d'efforts pour être menée à bien. Tout est parfait.

Ce fut un honneur pour moi de faire partie de cette juridiction pendant quatorze ans, mais aussi une tâche très agréable. Il y règne une grande collégialité. La jurisprudence de la Cour couvre toutes les branches du droit et concerne donc directement le citoyen. Il y a peu d'affaires, même parmi les plus techniques, qui ne soulèvent pas de questions de principe essentielles, voire même de société. Dès le début j'ai été frappé par le souci de la Cour d'atteindre le consensus, - certains parleront de compromis à la belge-, après parfois de longs délibérés, ainsi que par la grande écoute de l'autre qui caractérise ces délibérés.

Cher André, cher François, je vous remercie aussi pour les mots chaleureux que vous m'avez adressés, dont l'excès d'éloge ne peut s'expliquer qu'en raison de notre sincère amitié.

La Cour a deux présidents, l'un francophone, l'autre néerlandophone. Ils forment une équipe collégiale et siègent dans toutes les affaires.

Tijdens mijn vijf jaar durende mandaat, was het mij een waar genoegen een team te vormen met drie opeenvolgende Nederlandstalige voorzitters. Ik wil dan ook mijn oprechte erkentelijkheid betuigen aan mijn collega's, de voorzitters Bossuyt, Alen en De Groot, voor de vriendschappelijke en efficiënte wijze waarop zij, als copiloten, samen met mij het Hof hebben geleid. Aan dat "co-voorzitterschap" bewaar ik de allerbeste herinneringen.

Je quitte la Cour l'âme sereine, la sachant toujours en d'excellentes mains.

Cher Monsieur Peremans, je tiens aussi à vous rendre grâce, non seulement pour la part très active que, je le sais, vous avez prise dans la confection de ces *Mélanges*, mais aussi pour ces quatorze ans d'intense collaboration entre nous au sein de la Cour. Sans votre savoir

encyclopédique, votre disponibilité sans faille, votre motivation inaltérable et votre humour très british, je n'aurais pas exercé mes fonctions de juge, puis de président de la manière dont j'ai pu le faire. Vous aviez été pendant quinze ans le référendaire de mon prédécesseur, M. le juge émérite Lucien François, qui n'a pas pu assister à cette séance pour raison de santé. Vous n'auriez pas pu être à meilleure école. Les référendaires, juristes de haut niveau, accomplissent, souvent à l'écart des projecteurs, une tâche dont on ne dira jamais assez l'apport essentiel qu'elle représente pour la qualité des arrêts de la Cour. Ce fut un étonnement pour moi lorsque vous m'avez annoncé, Monsieur Peremans, que vous comptiez prendre votre retraite, également anticipée, en même temps que moi. Sans doute n'avons-nous pas voulu nous laisser rattraper par la limite d'âge, souhaitant la battre au sprint.

J'associe également dans mes remerciements les secrétaires de la présidence, Mmes Sylvie Mathieu et Sabine De Groot, ainsi que les autres membres du personnel administratif de la Cour qui ont pris une part active à cette organisation. Pendant les cinq ans de ma présidence, Sylvie Mathieu m'a apporté sa collaboration efficace et souriante pour mener à bien les multiples tâches d'un président.

Ook wil ik eer bewijzen aan alle personeelsleden die, onder de waakzame leiding van de twee griffiers, dagdagelijks met grote toewijding hun competenties inzetten binnen de verschillende diensten van het Hof. Ondanks het feit dat ze eigenlijk niet talrijk genoeg zijn, verrichten die mensen elke dag wonderen om zich op uitstekende wijze te kwijten van hun taken die absoluut noodzakelijk zijn voor een goede werking van het Hof.

Je voudrais aussi exprimer toute ma reconnaissance aux deux extraordinaires musiciens que nous venons d'avoir la joie d'entendre.

Dans une circonstance telle que celle qui nous réunit aujourd'hui, rien ne pouvait mieux convenir qu'un concert, et quel concert !

En effet, je suis de ceux qui, comme Mathias Enard dans son roman *Boussole* sont convaincus de ce que « la musique est un beau refuge contre l'imperfection du monde ». C'est aussi la tâche de nos juridictions, dans la sphère, forcément limitée de leurs compétences respectives, de corriger, autant que faire se peut, certaines imperfections, qu'elles se situent dans une loi, dans une décision de justice, dans un acte administratif ou dans un comportement du justiciable.

Le grand pianiste Murray Perahia a, quant à lui, tracé un parallèle intéressant entre musique classique et démocratie : la première serait, selon lui, l'incarnation de la seconde et cela découlerait de la notion de polyphonie : « Prenons – dit-il – un morceau de Bach aux quatre voix indépendantes. Chacune suit son chemin et doit atteindre son but. Elles se croisent, se mélangent. C'est la même chose au sein de la société, ou chacun tente de se réaliser dans l'harmonie ». Et il en est bien ainsi au sein de notre Cour.

Poursuivant la métaphore, le président Dean Spielmann, par ailleurs grand mélomane et excellent organiste, a montré qu'il existait des liens entre la musique et les droits de l'homme lorsqu'il écrit : « Protected as it by freedom of expression, music is a particularly suitable vehicle to promote the cause of human rights ».

Quelle ne fut pas ma surprise lorsque François Daoût m'a annoncé avec un grand sourire qu'il avait contacté Amandine Beyer et que celle-ci, après avoir très sympathiquement accepté, avait proposé de mêler son violon au clavecin de Pierre Hantaï. Je n'aurais pu rêver rien de mieux. Ces deux tout grands artistes figurent parmi mes idoles et je considère que Jean-Sébastien Bach est le plus grand des compositeurs. Ses sonates pour violon et clavecin sont peut-être, ainsi que le pensait Albert Schweitzer, « comme son portrait, exprimant cette profonde tristesse, ce mysticisme rêveur et cette vigueur mâle dont l'union compose l'âme de Bach ».

Ma gratitude va également au premier président Guy Canivet. Cette grande figure du monde juridique, que j'ai eu l'agréable privilège de rencontrer à diverses occasions, incarne singulièrement le dialogue entre le juge judiciaire, surtout de cassation, et le juge constitutionnel, mais également le dialogue des juges au niveau international. Ainsi, lors de la célébration du trentième anniversaire du premier arrêt de notre Cour, il y a trois ans, en discernant les convergences et divergences des jurisprudences de la Cour belge et du Conseil constitutionnel français, il avait ici même montré que « la pratique des mêmes concepts juridiques, la proximité de leurs droits, la similitude de leurs parcours originaires et l'identité des modes de contrôle révèlent (entre les deux juridictions) ce qu'on peut appeler un 'patrimoine génétique commun'. Avec un peu d'audace, cette proximité originelle des deux juges autorise une comparaison de leurs jurisprudences respectives à partir de l'hypothèse d'une 'fraternité' et même d'une 'fraternité gémellaire' ». Je suis très sensible à l'amitié que Guy Canivet m'a témoignée en acceptant de reprendre la parole aujourd'hui pour mettre en lumière l'un des usages communs à nos deux juridictions, celui du « conséquentialisme ».

Mais surtout, c'est à ceux qui sont la raison d'être de cette séance que j'adresse mes très vifs remerciements : les auteurs des nombreuses contributions qui forment ces *Mélanges*. Grâce à la publicité diffusée récemment par l'éditeur, la liste de ceux-ci n'est plus un secret. Elle est impressionnante. A sa lecture, que d'excellents souvenirs, lointains ou proches, me reviennent en mémoire.

J'ai en effet déjà connu certains de ces auteurs sur les bancs de ma chère Université libre de Bruxelles. Il y a ceux que j'ai rencontrés au sein des diverses équipes dont j'ai eu la chance de faire partie ou à l'occasion des activités que j'y ai exercées, notamment d'éminents collègues d'autres universités ou membres du barreau : la Faculté de droit et l'École des sciences criminologiques de cette même ULB, la Revue de droit pénal et de criminologie, le ministère public (particulièrement la section financière du parquet de Bruxelles et le parquet de cassation), la Cellule de traitement des informations financières et, bien sûr, la Cour constitutionnelle.

Plusieurs de ces personnes m'ont d'ailleurs croisé à des titres divers, aux détours de nos parcours respectifs.

Les onze ans à la tête de la CTIF, la cellule anti-blanchiment, ont été l'occasion de mener, tant sur le terrain que sur le plan juridique, un combat effectif contre la criminalité organisée, la grande fraude et, déjà, le terrorisme. J'ai la joie de retrouver certains de mes anciens compagnons d'armes, collègues et collaborateurs, parmi les auteurs de l'ouvrage, ainsi que dans cette salle.

Avant de m'asseoir, en 2004, parmi les juges de la Cour constitutionnelle, j'avais été un magistrat debout, franchissant les échelons de la grande pyramide du ministère public, en ce compris en requérant dans 23 procès d'assises. Mes sept ans au parquet de cassation furent pour moi une période exaltante et j'ai beaucoup apprécié l'ambiance amicale qui y régnait. Je suis ainsi, jusqu'à présent, le seul ancien magistrat du ministère public à être devenu juge constitutionnel en Belgique. Ce qui fut un grand changement pour moi, non sur le fond, mais en raison de l'interdiction d'exprimer mon opinion en public sous la forme de conclusions, compensée heureusement par la participation active au délibéré et au vote aboutissant à l'arrêt final.

Momenteel mogen we zeggen dat de betrekkingen tussen de twee hoogste rechtscolleges van het land uitstekend zijn. Getuige daarvan het grote aantal oud-collega's van het Hof van Cassatie en zijn parket, hun korpschefs inbegrepen, die uit vriendschap een bijdrage hebben geleverd aan dit huldeboek. Ik ben ook zeer verheugd hen hier allen zo talrijk te mogen begroeten op deze plechtigheid.

On le sait, l'excellence des relations entre le Conseil d'Etat et la Cour constitutionnelle ne date pas d'hier. Il suffit de songer notamment au dialogue fructueux qui se poursuit, presque quotidiennement, entre les deux juridictions à travers les avis de la section de législation du Conseil et les arrêts de la Cour. Je remercie aussi de tout cœur les membres du Conseil d'Etat et de son Auditorat qui ont pris la plume pour faire bénéficier l'ouvrage de leur science et de leur expérience. Parmi eux figure d'ailleurs mon successeur comme juge à la Cour.

Je suis aussi très honoré de découvrir parmi les auteurs d'éminents collègues étrangers, tant magistrats que professeurs d'université. Dans les diverses fonctions que j'ai pu exercer, la dimension internationale m'a toujours paru primordiale. Cela fut vrai sur le plan scientifique, où l'étude du droit comparé et du droit international est, à mes yeux, indispensable à celle du droit national. C'est une évidence également dans la lutte contre la grande criminalité économique et financière, dont le blanchiment de capitaux, puisque ces phénomènes sont par essence internationaux. Ce fut bien sûr également vrai à la Cour constitutionnelle, où j'ai modestement contribué à renforcer les liens avec d'autres juridictions constitutionnelles. On ne peut que gagner à établir ces dialogues, en bénéficiant des expériences réciproques. Même si les systèmes juridiques sont parfois différents, les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont les mêmes.

It is therefore a joy to find back eminent colleagues from foreign constitutional or supreme courts, with whom very cordial ties were forged. I also very much appreciate the fact that some of them were able to make the trip to mark this ceremony with their presence.

Il en va de même des juridictions supranationales que sont la Cour européenne des droits de l'homme, la Cour de Justice de l'Union européenne et le Tribunal de l'Union européenne. Je suis très sensible au fait que les présidents de ces deux Cours, ainsi que des juges et collaborateurs de ces juridictions ont eux aussi participé à l'ouvrage. C'est le cas également pour le Président de la Commission européenne pour la démocratie par le droit, organe du Conseil de l'Europe. Avec ces juridictions et cette commission, la Cour entretient des relations suivies, tant bilatérales qu'institutionnelles, notamment au travers des réseaux que les deux Cours européennes ont chacune mis en place à destination des hautes juridictions des Etats membres. Comme exemple de ce dialogue je mentionnerai que la Cour constitutionnelle a posé des questions préjudicielles à la Cour de Justice par 32 de ses arrêts, ce qui a fait dire au président de celle-ci que « si le renvoi préjudiciel devant la Cour de Justice de l'Union

européenne constituait une discipline sportive, la Cour constitutionnelle belge en serait – sans aucun conteste – le champion olympique ».

Il est impossible de remercier ici individuellement chacune et chacun de ces auteurs. Qu'ils soient assurés que je m'adresserai à eux et à elles pour les remercier chaleureusement et entamer un dialogue que j'imagine déjà très fructueux sur les divers sujets qu'ils ont eu la grande amabilité de traiter.

J'entrevois déjà avec délices les longues soirées d'hiver que je vais consacrer, au coin du feu, à Bruxelles ou à Montréal, à la lecture de ces pages passionnantes.

Je tiens aussi à remercier les éditions Larcier pour tout le soin avec lequel ce très bel ouvrage, hébergé dans la collection Bruylant, a été façonné.

Enfin, mes pensées se tournent vers mon père, qui m'a notamment transmis son appétit pour la connaissance et sa confiance dans les vertus de la raison ; vers ma mère, si prématurément décédée, qui était la bienveillance et le courage incarnés ; vers mon beau-père, le procureur général Jacques Velu, qui avait la Justice chevillée à lui et un perfectionnisme à toute épreuve ; vers mes fils Laurent et Tristan, dans le même temps si différents et si semblables et dont je suis tellement fier ; vers mes charmants petits-enfants belgo-québécois, Ophélie, Théophile et Cléopée, et leur épatante maman Julie.

Vers Sylviane, ma femme, compagne de toute une vie, qui, malgré son parcours professionnel aussi très chargé, a toujours été pour moi un soutien inébranlable.

Je vais enfin pouvoir consacrer à ma chère famille le meilleur de mon temps.

Mais il est temps de conclure. Je le ferai en formulant quelques brèves considérations plus générales.

Dans un Etat de droit démocratique, le rôle des juridictions, indépendantes et impartiales, est primordial. C'est elles qui font qu'une démocratie est un Etat de droit en veillant au respect effectif des droits fondamentaux. Pour cela, il est indispensable que dans un tel Etat de droit les normes législatives n'échappent pas à un tel contrôle juridictionnel. Les formes et l'étendue que revêt ce contrôle varient. Là où la tradition jurisprudentielle n'a pas développé celui-ci au sein même des cours et tribunaux, de manière diffuse, sous la vigilance d'une Cour suprême, comme c'est le cas dans la plupart des pays de *common law* et des pays scandinaves, les Constituants ont préféré créer une juridiction spécialisée, se situant en dehors des réseaux judiciaires classiques, souvent à l'image des cours internationales, et exerçant ce contrôle de manière « concentrée » ou « centralisée ». C'est le modèle principal en Europe et c'est celui qui a inspiré notre Constituant.

Il appartient donc à l'ensemble des juridictions, c'est-à-dire à la Cour constitutionnelle, aux cours et tribunaux du Pouvoir judiciaire, aux juridictions administratives et aux cours européennes de coopérer harmonieusement afin d'établir un juste équilibre entre les droits fondamentaux des individus et les impératifs de la société.

Ce dialogue des juges est particulièrement nécessaire à une époque où les acquis essentiels de l'Etat de droit démocratique semblent parfois remis en question.

En outre, pour permettre aux juridictions de remplir ce rôle essentiel, il importe évidemment que les États les dotent des moyens nécessaires, humains et matériels.

Je suis pour ma part convaincu que la Cour constitutionnelle répondra aux nouveaux défis auxquels elle est confrontée, dans le contexte social, économique, environnemental et politique actuel, dans l'esprit constructif et pacificateur qui l'anime depuis l'origine, en vue de promouvoir les valeurs essentielles sur lesquelles reposent la démocratie et l'État de droit.

Merci encore de tout cœur à toutes et à tous ! Hartelijk bedankt ! Vielen Dank ! Thank you so much ! Hvala lepa !